

COMPTE RENDU DE LA REUNION du Conseil municipal du 16 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize novembre à 20 h 30 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Conseil Municipal de LABRY, après convocation légale et sous la présidence de M. Luc RITZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames BURKI, CHAUMONT, GOEURIOT et STOUVENOT.
Messieurs CURZYDLO, MORETTE, RENÉ, RITZ, SCHANG, SCHMIDT et VANTINI.

Etaient représentés : Mme CUNY par Mme STOUVENOT et M. GATTI par M. CURZYDLO.

Etaient excusés : Mmes AUBAILLY, AUDINOT, CABRAL et M. CARDAIRE, CLAREN et PIERRE.

Secrétaire de séance : Monsieur VANTINI Patrick

* * * * *

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

Monsieur le Maire débute l'ordre du jour.

1) Subvention à l'association LOR AGIR

L'association LORAGIR intervient chaque année dans la commune pour organiser la manifestation « LABRY GAMES ». Cette opération est renouvelée cette année.

Il est donc proposé au conseil municipal de soutenir l'action de cette association via l'attribution d'une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE le versement d'une subvention de 4 500,00 € à l'association LOR AGIR
- PRECISE que les crédits sont déjà inscrits au budget

➤ *La présente délibération a été adoptée à la majorité (12 voix pour et 1 contre).*

2) Subventions aux sportifs méritants

Considérant les résultats des associations sportives de la commune, il est proposé de verser à chaque association éligible une subvention complémentaire.

Parallèlement à ces subventions, Monsieur le Maire propose de gratifier les sportifs labrysiens, non adhérents d'une association labrysienne subventionnée par la commune, qui se sont distingués lors d'une compétition officielle au cours de l'année.

Cette distinction permettra notamment de financer les déplacements sur les lieux de compétition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE la proposition faite.
- FIXE le montant de la subvention complémentaire aux associations à 400 €
- FIXE le montant de la gratification aux sportifs à 100 €

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

3) Attribution de cartes cadeaux

A l'occasion des fêtes de fin d'année, il est proposé au conseil municipal de renouveler cette année l'attribution de cartes cadeaux d'une valeur de 150 € à chaque agent communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

Monsieur Denis RENÉ n'a pris part ni aux débats, ni au vote pour ce point.

4) Bons d'achat de Noël

Comme l'année dernière, il est proposé au conseil municipal de valider l'attribution de bons d'achat de Noël aux agents en contrat aidé par l'Etat, à raison de 300 € par agent. Il est à noter que cette année, un seul agent est concerné par cette mesure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

5) Adhésion à la SPL « Gestion locale »

La commune est affiliée au centre de gestion (CDG) de Meurthe-et-Moselle, établissement public local qui assume des missions relatives au recrutement et à la gestion de carrière de certaines catégories d'agents territoriaux.

Jusqu'au 31/07/2018, le CDG assurait également des prestations facultatives pour lesquelles la commune versait une cotisation mensuelle représentant 0,4% de la masse salariale (environ 700 € pour l'année 2017).

En lieu et place, une Société Publique Locale est constituée afin d'assurer ces missions. L'adhésion (paiement unique) se fait via l'acquisition d'actions de 100 € l'unité. Le montant total est fixé par l'économie réalisée par la commune depuis le 1er août 2018 sur la cotisation supprimée, arrondie à la centaine supérieure.

Pour la commune, la SPL a estimé que l'économie réalisée serait de 300 €, l'adhésion se fera donc par l'acquisition de 3 actions de 100 € chacune, soit 300 €.

Par la suite, les prestations de service réalisées par la SPL seront facturées selon une grille tarifaire qui sera fixée lors de la prochaine assemblée générale.

Les missions assurées par la SPL sont notamment la médecine préventive, l'expertise juridique, l'assistance à la paie, etc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de statuts de la SPL
- APPROUVE l'adhésion de la commune de LABRY à la SPL
- APPROUVE l'acquisition de 3 actions de 100 € au titre de l'adhésion à la SPL
- AUTORISE le Maire à représenter la commune et signer tout document pour valider cette adhésion

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

6) Budget 2018 : Décision modificative n°2

Afin de permettre le paiement des 3 actions de la SPL, il est nécessaire de créditer l'article 261 en section d'investissement de 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Articles (Chap.) - Opération	Montant	Articles (Chap.) - Opération	Montant
2184 (21) : Mobilier	- 300,00 €		
261 (26) : Titres de participation	300,00 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

7) Motion contre la fusion des missions locales par pôle emploi

VU la motion du conseil d'administration de la mission locale des pays de Briey contre la fusion-absorption des missions locales par pôle emploi en date du 21/09/2018;

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- SOUTIEN la motion votée par le conseil d'administration de la mission locale des pays de Briey réuni en assemblée générale du 21/09/2018 contre la fusion-absorption des missions locales par pôle emploi.

➤ *La présente motion a été adoptée à l'unanimité (12 voix pour et 1 abstention).*

Ce point a fait l'objet de nombreux échanges. Il a notamment été précisé que, contrairement à pôle emploi, les missions locales assurent un rôle supplémentaire d'accompagnement social. Par ailleurs il s'agit de structures gérées localement avec des financements locaux.

Une fusion des missions locales par pôle emploi présente le risque de voir une fuite des financements locaux vers des actions qui ne concerneraient plus le territoire.

Informations diverses

Pharmacie : 4 candidats vont présenter un projet de reprise de l'activité auprès du notaire en charge de la succession. Une décision devrait être arrêtée d'ici la fin de l'année. La commune communiquera sur ce point dès que possible.

Rue Pasteur : Les travaux de réfection de pavés rue Pasteur débiteront lundi 19 novembre. Si la météo le permet, le chantier devrait être achevé pour les fêtes de fin d'année.

Vidéoprotection : Le programme 2018 de renouvellement et création de systèmes de vidéo protection démarre sa dernière phase à partir de lundi 19 novembre.

Défibrillateurs : 2 nouveaux défibrillateurs seront installés semaine 47 au niveau du kiosque de la place du 16^{ème} BCP et de la salle socioculturelle.

Enfouissement des réseaux rue Rollin : les études préliminaires se poursuivent.

Détection du réseau d'éclairage public : Conformément à la réglementation, la commune va procéder à la détection de son réseau d'éclairage public afin de connaître l'emplacement du réseau avec une précision de 5 cm maximum.

Une conférence sur le thème du « mieux manger » était organisée mercredi 14 novembre par la mutuelle familiale et l'association « espoir et vie ». Une petite centaine de personnes y ont assisté.

Dates à retenir :

Jeudi 29 novembre : Réception des lauréats des concours des maisons fleuries

Dimanche 16 décembre : Spectacle de fin d'année pour les enfants

Samedi 5 janvier 2019 : Vœux du maire à la population

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h35